

31 - « Consolider les parents comme premiers éducateurs de l'enfant » : le fonds parentalité de la cité éducative de Vaulx-en-Velin

Le fonds parentalité de la cité éducative de Vaulx-en-Velin est un projet innovant ayant pour but de permettre aux parents de porter des projets qu'ils pourront financer grâce à l'enveloppe annuelle de 35 000 euros allouée par la cité éducative. Le fonds parentalité a été co-construit avec les parents volontaires et est basé sur la confiance totale envers ces derniers. Les projets doivent s'inscrire en réponse à des problématiques qu'ils ont eux-mêmes identifiées. Ils doivent faire l'objet d'une commission spéciale qui déterminera pour quelles actions sera orientée l'enveloppe financière.

Territoire : Rhône

Cité Éducative : Vaulx-en-Velin

Champ thématique : Parentalité

Groupe cible : 0 – 25 ans et parents de la cité éducative

Contexte

Le fonds parentalité est né d'une volonté des acteurs de la troïka de considérer les parents comme acteurs et non consommateurs des actions de la cité éducative. Il est à noter que les membres de la troïka et les parents ont établi des liens forts depuis le départ. Ainsi, partant du constat que les parents souhaitent davantage s'impliquer dans la scolarité de leur enfant, l'idée est venue de mettre à disposition aux parents volontaires un fonds qui leur permettrait de réaliser les projets qu'ils souhaitent. Trop souvent, les parents sont considérés comme une caution, l'objectif est donc de ne plus les laisser spectateurs mais les percevoir comme des acteurs de la cité éducative.

Par ailleurs, plusieurs éléments ont permis de concrétiser le projet :

1. Les parents de la cité éducative de Vaulx-en-Velin ont très vite été identifiés comme des experts dans certains domaines.
2. La troïka a réfléchi à l'impact que pourraient avoir les discussions de parents à parents sur la connaissance de la cité éducative.
3. Les parents de la cité éducative de Vaulx-en-Velin sont reconnus pour s'impliquer dans les écoles, les collèges et le monde associatif.

Le fonds parentalité (dont le nom est susceptible de changer dans les mois à venir) s'est progressivement structuré, dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours de la première année. Ce groupe de travail a été l'occasion de poser plusieurs questionnements sur le financement et les axes de travail à défendre. À la suite de ces temps d'échanges, et suite à un vote, il a été décidé que les thématiques principales du projet seraient les suivantes :

- Prévention et lutte contre le harcèlement
- Santé (écrans, hygiène, sommeil, alimentation, sport, psychologie, « dys »)
- Accompagnement des parents à la scolarité de leur(s) enfant(s)

Ces 3 thématiques sont susceptibles d'évoluer et les parents qui portent le fonds parentalité ont connaissance de cette possible évolution. Différentes interventions associatives ont eu lieu sur le thème de l'accompagnement à la scolarité et le plurilinguisme.

Des réflexions ont été menées pour savoir quelle était la place de la troïka et des autres professionnels de l'éducation dans ce projet.

Il a été décidé qu'ils seraient des accompagnateurs, une écoute pour les parents qui auraient besoin de poser des questions mais en aucun cas ils ne devraient se positionner en tant qu'experts.

Enfin, il est important de noter que les parents sont accompagnés par trois médiatrices qui apportent leur soutien, que ce soit dans la constitution d'une demande de financement ou pour toute question relative au fonds parentalité, etc. Ces médiatrices sont dans l'accompagnement et non dans la prescription ou l'organisation du projet.

Objectifs

Les objectifs qui guident le fonds parentalité sont les suivants :

- Susciter, soutenir et valoriser les initiatives portées par les parents
- Valoriser l'implication des parents sur la ville (au sens large)
- Donner une légitimité aux parents à investir les questions jusqu'alors prises en charge par l'Éducation nationale et ses partenaires (notamment en répondant aux objectifs de la continuité éducative)
- Favoriser la rencontre entre acteur.ice.s pas habitué.e.s à travailler ensemble

Mesures

À ce jour, une première action a été mise en place à l'initiative des parents. Il s'agit d'une action pré-figurative, sorte de test, sur la thématique du harcèlement et de la violence dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette action a mobilisé une trentaine de parents lors d'une soirée-conférence sur un format de travail de type « préoccupation partagée » inspirée de la méthode PIKAS¹. Cette conférence s'inscrit en complémentarité avec la formation des professionnel.le.s (Éducation nationale, etc.) qui avait eu lieu dans le cadre du volet « formation » de la cité éducative.

À la suite de cette conférence, les parents du fonds parentalité ont demandé à la troïka un temps de réflexion pour imaginer et construire de nouveaux projets. À l'heure actuelle, une dizaine de projets sont en gestation, avec l'appui des médiatrices.

En attendant la formalisation de ces nouveaux projets, le fonds parentalité se réunit le 16 novembre 2021 pour officialiser sa création, présenter la cité éducative et son fonctionnement en présence de tous les parents d'élèves élus du premier et du second degrés.

Puis, une première commission « fonds parentalité » sera organisée. Elle est composée de la troïka (la ville représentée par l'ad-jointe à l'éducation, le principal du collège chef de file et le délégué du Préfet) et de représentants de parents qui devront décider des projets qui feront l'objet d'un financement. L'idée d'avoir deux parents élus qui participent au groupe de travail a été actée ; ils doivent être présents depuis le début du groupe de travail afin d'avoir en tête la genèse du fonds parentalité. Dans l'idéal, la troïka souhaiterait qu'il y ait un parent du 1er degré et un parent du 2nd degré au sein de cette commission. De plus, de par la réalité territoriale de Vaulx-en-Velin, la troïka souhaiterait qu'un parent soit issu du nord de Vaulx-en-Velin et un autre du sud.

Acteur.ice.s impliqué.e.s

- La troïka
- Les parents volontaires
- L'Éducation nationale
 - Inspecteur.ice.s de l'Éducation nationale et principaux.ales de collège
 - Les coordonnateur.ice.s de REP+
 - Des directeur.ice.s d'écoles volontaires
 - Des enseignant.e.s volontaires
- Des services de la mairie
- Les médiatrices parentalité
- Des associations dont le Lieu Ecoute (association d'aide à la personne), l'ACEPP (mouvement parental et citoyens du monde) ou encore l'Institut Français de l'Éducation.

1 – Méthode créée en Estonie ayant pour but de mettre fin à des situations de harcèlement ou d'intimidation via la déconstruction du phénomène de groupe.

Évaluation et résultats

Une évaluation a déjà été réalisée localement lors du comité de pilotage de la troïka en prenant en compte l'indicateur de construction du projet. En effet, la première année fut celle de la co-construction avec les parents et cet objectif est donc atteint puisque le fonds parentalité est désormais en exercice. Aussi, une manière d'évaluer la réussite du projet est de faire régulièrement des retours réflexifs sur la méthode et sur ce qui est produit.

Une analyse va être réalisée et interrogera le nombre de projets présentés, la qualité de ces projets ainsi que l'autonomie avec laquelle ils ont été construits.

Un autre critère choisi au niveau des cités éducatives de la Métropole de Lyon ² mesurera « le nombre de temps d'enrichissements partagés entre professionnels de l'éducation (formelle/non formelle) et les parents. »

En complémentarité, une recherche participative est en cours avec la chercheuse en sciences de l'éducation Dominique Reuter ³, qui effectue un travail sur la manière dont les parents peuvent être une ressource pour les établissements. Une réunion mensuelle réunie, depuis plus d'un an et pour 3 ans, monde enseignant, parents volontaires et chercheur.euse.s.

Parallèlement, à l'échelle de la cité éducative un contrat de thèse (financement CIFRE) a été créé pour qu'un doctorant travaille sur la prise en charge des collégiens exclus.

Indicateurs de suivi

1. Nombre de projets proposés
2. Nombre d'acteur.ice.s engagé.e.s
3. Réseau partenarial mobilisé
4. Transversalité des projets avec d'autres écoles du territoire

À travers l'ensemble de ces indicateurs, la troïka souhaite dans un premier temps évaluer la pertinence du fonds parentalité ; par ailleurs ces indicateurs permettront d'engager une réflexion sur le territoire, un des objectifs étant de dépasser le cadre de la cité éducative et de mobiliser le plus de partenaires possibles sur l'ensemble de la ville.

Enseignements tirés

Le fonds parentalité est un projet qui a été pensé sur toute la durée de l'expérimentation. Ainsi, des premiers enseignements ont été tirés pour la première année du projet mais d'autres enseignements pourront être mis en évidence d'ici 2 ans.

Il a été acté que l'enveloppe financière de 35 000 euros ne changera pas pour l'année 2022. La première année a permis de planifier des réajustements et des recadrages sur les objectifs du projet. Il a notamment été rappelé à certains professionnels que le fonds parentalité était destiné aux parents et que, par conséquent, il était bien du ressort des parents de proposer des actions à financer et non pas aux partenaires/professionnels.

Contacts

- Hélène Lequertier, cheffe de projet opérationnel
 - @ : hlequertier@mairie-vaulxenvelin.fr
- Sylvain Lunetta, principal du collège Henri Barbusse
 - @ : sylvain.lunetta@ac-lyon.fr
- Sylvain Lunetta, principal du collège Henri Barbusse
 - @ : lsegaud@mairie-vaulxenvelin.fr
- Jonathan Ruppy, délégué du Préfet du Rhône
 - @ : jonathan.ruppy@rhone.gouv.fr

2 - Rapport de l'agence Urba'Lyon - « La démarche d'évaluation départementale des Cités Éducatives dans la Métropole de Lyon »,

<https://www.urbalyon.org/fr/CitesEducatives?from=obs> : URL consulté le 03 Novembre 2021

3 - Chercheuse au LACES EA3764, université de Bordeaux



Commentaires

- Les médiatrices ont, dans un premier temps, permis aux parents de faire le lien dans chaque groupe de travail et sont aussi présentes pour accueillir des parents qui souhaiteraient s'impliquer dans le groupe de travail « fonds parentalité ».
- Le cahier des charges a été rédigé en partenariat avec la troïka qui avait pour rôle de relire le texte martyr issu du groupe de travail réuni régulièrement.
- Le fonds parentalité est présenté par la troïka comme un projet permettant plusieurs financements. Des limites sont posées mais il n'en reste pas moins que le fonds peut permettre de financer beaucoup de projets. À titre d'exemple, il peut financer des formations au titre de l'axe 3 des cités éducatives.